

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 juin, à 20 heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 16 juin 2026, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, MM JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Était absent excusée avec pouvoir : Mme NICOLAS Brigitte

Secrétaire de séance : Mme FAVIER Florence

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération secrétaire de séance
- Délibération réglementation boisement
- Délibération fondation patrimoine pour l'église
- Informations diverses

1 - PV conseil du 26 mai 2026

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. Mme FAVIER Florence demande le rajout de sa demande du passage de la DEA pour problème au Poyet. Après ajout, il est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, Mme FAVIER Florence, secrétaire de séance.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Délibération réglementation des boisements

Madame le maire expose aux conseillers la proposition faite par le département pour refaire la réglementation des boisements sur la commune.

Suite aux explications, le conseil municipal demande de faire une réunion avec Monsieur Rondeau du département pour avoir plus d'informations sur cette démarche.

La délibération est reportée à une date ultérieure.

4 – Délibération Fondation du patrimoine pour l'église

Madame le maire rappelle au Conseil municipal que l'église de la commune de Beaune-sur-Arzon a besoin de travaux conséquent intérieur et extérieur au niveau d'une des chapelles et que l'Assemblée et le four du village de Bruac doivent également être réhabilités.

Les délibérations ont été prise le 22 janvier 2026 (travaux Bruac) et 21 avril 2026 (église) pour le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux. Une demande de subvention a été déposé auprès du département de la Haute-Loire au titre des édifices culturels non protégés pour ces deux dossiers.

Madame le maire a rencontré Monsieur MARY de la fondation du patrimoine qui est favorable à la création d'une souscription pour aider ces projets. Il est nécessaire de prendre une délibération pour la souscription par la fondation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande l'ouverture d'une souscription par la fondation du patrimoine
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6- Informations diverses

- Madame le maire confirme au conseil que le chemin de la ripes sera refait par la commune de Julliangues.
- La balayeuse est passée dans la commune le 19 juin 2026.
- Pour le chauffage de l'église qui est à changer Monsieur MAITRIAS Jérôme fait des recherches.
- Madame BUSSAC Corinne signale au conseil qu'elle est allée à une réunion avec Monsieur REY Didier pour la gestion des forêts. Elle signale que d'ici fin 2027 de nouvelles règles de débroussaillages seront mises en place. Elle confirme la mise en place d'un suivi des travaux forestiers sur la commune par eux deux pour la préservation des chemins notamment.

Madame le maire rajoute qu'elle a eu une réunion avec les maires du secteur et que courant septembre une nouvelle réunion aura lieu pour envisager un arrêté commun aux communes pour ces problématiques.

- Mme FAVIER Florence demande si la mairie a reçu des retours d'habitants pour les frelons. Pas de retour signalé. Concernant un revers d'eau qui avait été tordu, Madame FAVIER Florence demande s'il a été refait. Ce revers d'eau a été refait par l'employé communal.

A propos du mur du jardin public, Madame FAVIER Florence demande s'il est prévu de le refaire. Il est nécessaire de faire le point pour la réalisation de ces travaux.

- Canicule : Madame FAVIER Florence demande si un suivi a été mis en place. Madame le maire informe que la mairie a contacté les personnes isolées connues sur toute la commune (celles qui n'ont pas de proches aidants) et qu'un suivi est mis en place depuis le début de cette canicule.

- Monsieur REY Didier indique qu'une habitante lui a demandé s'il est possible de mettre un lampadaire supplémentaire. Le sujet avait déjà été abordé les années précédentes mais le coût est trop important.

- Des tracts pour informer sur les règles de brulage seront transmis aux conseillers pour distribution dans les villages.

La séance est levée à 22 heures 30.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

